



# RALLYE NATIONAL 2025 DI BALAGNA

MODERNE / VHC / VHRS / VMRS

12/13/14 DI DICEMBRE

## REGLEMENTS 2025



# SOMMAIRE

Ce règlement particulier Sportif complète la réglementation générale des rallyes français.

## PROGRAMME - HORAIRES

### PROGRAMME

### PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### COMITÉ D'ORGANISATION

- 1.1P. **OFFICIELS**
- 1.2P. **ÉLIGIBILITÉ**
- 1.3P. **VÉRIFICATIONS**

## ARTICLE 2. ASSURANCES

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

- 3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
- 3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
- 3.1.11P. Droits d'engagements.
- 3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.

### 3.2P. **ÉQUIPAGES**

### 3.3P. **ORDRE DE DÉPART**

## ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. **VOITURES ADMISES**

### 4.2P. **PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

### 4.3P. **ASSISTANCE**

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1P. **IDENTIFICATION DES VOITURES**

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. **DESCRIPTION**

### 6.2P. **RECONNAISSANCES**

- 6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
- 6.2.5P. Durée.

### 6.3P. **CARNET DE CONTRÔLE**

### 6.4P. **CIRCULATION**

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P. **DÉPART**

### 7.2P. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

- 7.2.11P. Signes distinctifs.

### 7.3P. **CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE**

### 7.4P. **CONTRÔLE DE REGROUPEMENT**

### 7.5P. **ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)**

### 7.6P. **PARC FERMÉ**

## ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.1P. **REMISE DES PRIX**

# PROGRAMME - HORAIRES

## PROGRAMME

Parution du Règlement

Dès obtention du visa

Distribution du carnet d'itinéraire en ligne

Vendredi 5 décembre 2025

Ouverture des engagements

Lundi 1. septembre 2025

Clôture des Engagements

Lundi 1 décembre 2025 à Minuit

Liste des Engagés et attribution des N°

Vendredi 5 décembre 2025

Reconnaissances

les samedi 6 et dimanche 7 décembre et les mercredi 10 et jeudi 11 décembre 2025 de 08 h 00 à 17 h 00.

Permanence du Rallye

ASA CORSICA  
PC Course – Hôtel le Splendid  
Ile Rousse

Jusqu'au jeudi 11 décembre 2025  
du vendredi 12 décembre 2025  
au dimanche 14 décembre 2025

Vérifications Administratives

Vendredi 12 décembre 2025  
De 12h30 à 17h00

Vérifications Techniques

Transports COSTA

Vendredi 12 décembre 2025  
De 12h45 à 17h15

Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape

PC Course – Hôtel le Splendid  
Ile Rousse

Vendredi 12 décembre 2025  
A 18 h 15

Départ de la 1<sup>ère</sup> Étape

PLACE PAOLI L'Ile Rousse

Vendredi 12 décembre 2025  
A 19h00 le 1<sup>er</sup> VHRS

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> Etape

PLACE PAOLI L'ile Rousse

Vendredi 12 décembre 2025  
A 21h08

Affichage des résultats provisoires de la 1<sup>ère</sup> Etape et des heures et ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> Etape

Sur SPORTITY

Samedi 13 décembre 2025  
A 06h00

Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape

PLACE PAOLI L'Ile Rousse

Samedi 13 décembre 2025  
A 07h00

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> Etape

PLACE PAOLI L'Ile Rousse

Samedi 13 décembre 2025  
A 14h21

Affichage des résultats provisoires de la 2<sup>ème</sup> Etape et des heures et ordres de départ de la 3<sup>ème</sup> Étape

Sur SPORTITY

Samedi 13 décembre 2025  
A 19h00

Départ de la 3<sup>ème</sup> Étape

PLACE PAOLI L'Ile Rousse

Dimanche 14 décembre 2025  
A 07 h00

Arrivée de la 3<sup>ème</sup> Étape et fin de Rallye

PLACE PAOLI L'Ile Rousse

Dimanche 14 décembre 2025  
A 12h22

Vérifications techniques finales

Garage municipal L'Ile Rousse  
Taux horaire de la main d'œuvre :  
60,00 € TTC

Dimanche 14 décembre 2025

Publication des résultats du rallye le :

Sur SPORTITY

## **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 à 16h00
2 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 à 21h00
3 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 13 décembre 2025 à 14h00
4 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Dimanche 14 décembre 2025 à 13h30
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Mail : <a href="mailto:asacorsica@orange.fr">asacorsica@orange.fr</a>	Jusqu'au Jeudi 11 décembre 2025
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : <a href="mailto:asacorsica@orange.fr">asacorsica@orange.fr</a>	du Vendredi 12 décembre 2025 au Dimanche 14 décembre 2025
Tableau Officiel d'Affichage	Sur SPORTITY	
P.C. Presse	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	

# ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, du 11 au 14 Décembre 2025 le :

## 28<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 708 en date du 07/10/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N°06N2025 en date du 01/09/2025

Le 28<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : [www.asa.corsica](http://www.asa.corsica)

### COMITÉ D'ORGANISATION

Président : P. BOÏ  
Vice-Présidents A. SODINI  
Secrétaire : S. CASASOPRANA  
Trésorier : D. PAREIN

Membres	: F. GUICHARD J. BOI C. SODINI H. PINET	J.C. FEDERICCI V.GORGUILLO J. SANTONI	V. ROUSTAND N. CRUCY P. CONNAULT
---------	--	---	--

Adresse du Secrétariat Permanent	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : <a href="mailto:asacorsica@orange.fr">asacorsica@orange.fr</a>
----------------------------------	---	--

#### 1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	P. BOUTEILLER	128253
Directeur de Course Adjoint	J. LORRE	10395
Adjoints à la Direction de Course	N. BONNET	7422
	S. ZYCH	3416
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012

Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626

Observateur FFSA	<u>G. TEXIER</u>	18160
Chargé des relations avec la presse / additif à venir		

Délégué à l'Organisateur technique	L.FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967

Directeurs d'Epreuves Spéciales	S. CACCAVELLI P.MARIANI	6471 4060
Commissaire Technique responsable	C. GINIER	28482
Commissaire Technique Nouveau départ	S. MASCLAUX	22936
Commissaires Techniques	JP. FORESTELLO	11620
	V. ROUSTAND	122514
	H. PINET	11855
	C. PALMER	233380
	L. BORDERON	183288
	M.MACCOLINI	228892
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO M.VIDAL	138486 179595
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	V.GORGUILLO	
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps	D. GUIBLAIN Brennus Informatique	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422
Directeur de Course délégué à la Publicité		

## 1.2. *ELIGIBILITÉ*

Le 28<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) compte pour :

- ♦ La Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 4.
- ♦ Le Championnat de la ligue corse du sport Automobile.
- ♦ Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

## 1.3. *VERIFICATIONS*

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le **vendredi 12 décembre 2025 de 12h30 à 17h15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse, par mail et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 8 Décembre 2025 à 18h00.

**Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.**

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

**1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ** à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

### 1.3.12. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- ♦ Garage municipal L'ile Rousse

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au **28<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** doit s'engager en ligne sur [engagements@ffsa.org](mailto:engagements@ffsa.org) et ensuite adresser au secrétariat du rallye *ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale - 20167 TAVACO*, la feuille d'engagement le règlement et les papiers, avant le **lundi 1 décembre 2025 à Minuit**,

**3.1.10.** Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 toutes confondues)

**3.1.11.** Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs.

sont fixés à :

- 600€ + 50€ de Géolocalisation =650€
- 1200 € sans la publicité facultative des organisateurs.

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape sera établi selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes., Pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étape, l'ordre de départ sera établi à l'issue de la dernière ES courue.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.2. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Parc d'assistance à Calvi parking de l'Ortacce

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 **Publicité obligatoire** (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

◆ Défini par additif à venir

**Publicité facultative** (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. DESCRIPTION

Le **28<sup>me</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** représente un parcours de **374.250 Kms**.

Il est divisé en **3** étapes et **5** sections.

Il comportant **7** épreuves spéciales d'une longueur totale de **107.380 Km**.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

#### Vendredi 12 décembre 2025 :

◆ 1 <sup>ère</sup> étape : CALVI / ILE ROUSSE	<b>Total KMS : 66.980 Kms</b>
ES 1 MONTEGROSSO	4.920 KMS

#### Samedi 13 décembre 2025 :

◆ 2 <sup>ème</sup> étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE	<b>Total KMS : 166.580 Kms</b>
ES 2 et 3: GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA	27.770 KMS X 2 = 55.540 Kms

#### Dimanche 14 décembre 2025

◆ 3 <sup>ème</sup> étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE	<b>Total KMS : 140.690 Kms</b>
ES 4 et 6 TESA / FELICETO	13.050 KMS X 2 = 26.100 Kms
ES 5 et 7 CATERI / MONTEGROSSO	10.410 KMS X 2 = 20.820 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.1.** Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

**6.2.5.** Les jours de reconnaissances autorisés sont les samedi 6 et dimanche 7 décembre et les mercredi 10 et jeudi 11 décembre 2025 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

### 6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.1. DÉPART

**Le départ de la 1<sup>re</sup> étape le vendredi 12 décembre 2025.**  
Régularité, VHC, Moderne 1er départ :19h00

**Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape sera le samedi 13 décembre 2025 dans l'ordre du classement de la 1<sup>re</sup> étape.**  
VHC, Moderne, Régularité 1er départ 7h00

**Le départ de la 3<sup>eme</sup> étape sera le dimanche 14 décembre 2025 dans l'ordre du classement de la 2<sup>eme</sup> étape**  
Moderne, VHC, Régularité 1er départ 7h00

## ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.  
Affichage : Sur SPORTITY

## ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

**PRIX EN ESPECES**      **Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.**

### COUPES

♦ Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
♦ Au 1 <sup>er</sup> de chaque groupe	2x7	14
♦ Au 1 <sup>er</sup> de chaque classe	2x34	68
♦ Coupe des Dames	2x1	2
♦ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1
	<b>TOTAL des COUPES</b>	<b>75</b>

**TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.**

Le TROPHEE FRANCISCI récompensera le 1<sup>er</sup> de la classe N4.

Le TROPHEE BANDINI récompensera le 1<sup>er</sup> équipage BALANIN

### 10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 28<sup>me</sup> RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) aura lieu le dimanche 14 décembre 2025 sur le podium place PAOLI à L'ILE ROUSSE.

# 14<sup>ème</sup> RALLYE VHC DI BALAGNA

**Ce règlement particulier complète :  
Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes  
VHC FFSA**

## PROGRAMME - HORAIRES

### PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire en ligne		Vendredi 5 décembre 2025
Clôture des Engagements		Lundi 1 décembre 2025 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 5 décembre 2025
Reconnaissances		les samedi 6 et dimanche 8 décembre et les mercredi 10 et jeudi 11 décembre 2025 de 08 h 00 à 17 h 00.
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au Jeudi 11 décembre 2025 du Vendredi 12 décembre 2025 au Dimanche 14 décembre 2025
Vérifications Administratives		Vendredi 12 décembre 2025 De 12h30 à 17h00
Vérifications Techniques	Transports COSTA	Vendredi 12 décembre 2025 De 12h45 à 17h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 A 18 h 15
Départ de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 A 19h00
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Etape	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 A 21h08
Affichage des résultats provisoires de la 1 <sup>ère</sup> Etape et des heures et ordres de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	Sur SPORTITY	Samedi 13 décembre 2025 A 06h00
Départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 13 décembre 2025 A 07h00
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 13 décembre 2025 A 14h21
Affichage des résultats provisoires de la 2 <sup>ème</sup> Etape et des heures et ordres de départ de la 3 <sup>ème</sup> Etape	Sur SPORTITY	Samedi 13 décembre 2025 A 19h00
Départ de la 3 <sup>ème</sup> Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 14 décembre 2025 A 07 h00

Arrivée de la 3 <sup>ème</sup> Étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 14 décembre 2025 A 12h22
Vérifications techniques finales	Garage municipal L'Ile Rousse	Dimanche 14 décembre 2025
	Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC	
Publication des résultats du rallye le :	Sur SPORTITY	
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 14 décembre 2025

## ***PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS***

1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 à 16h00
2 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 12 décembre 2025 à 21h00
3 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 13 décembre 2025 à 14h00
4 <sup>ème</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Dimanche 14 décembre 2025 à 13h30
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Mail : <a href="mailto:asacorsica@orange.fr">asacorsica@orange.fr</a>	Jusqu'au Jeudi 11 décembre 2025
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : <a href="mailto:asacorsica@orange.fr">asacorsica@orange.fr</a>	du Vendredi 12 décembre 2025 au Dimanche 14 décembre 2025
Tableau Officiel d'Affichage	Sur SPORTITY	
P.C. Presse	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	

# ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise 12, 13 et 14 décembre 2025 : une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

## 14<sup>ème</sup> RALLYE VHC DI BALAGNA

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 708 en date du 07/10/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N°06N2025 en date du 01/09/2025

Ce rallye sera jumelé au 28<sup>ème</sup> Rallye di BALAGNA (PEA) et empruntera le même parcours

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : [www.asa.corsica](http://www.asa.corsica)

### COMITÉ D'ORGANISATION

Président	: P. BOÏ		
Vice-Présidents	A. SODINI		
Secrétaire	: S. CASASOPRANA		
Trésorier	: D. PAREIN		
Membres	: F. GUICHARD J. BOI C. SODINI H. PINET	: J.C. FEDERICCI V.GORGUILLO J. SANTONI	: V. ROUSTAND N. CRUCY P. CONNAULT
Adresse du Secrétariat Permanent		ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : <a href="mailto:asacorsica@orange.fr">asacorsica@orange.fr</a>

### 1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE A. ROSSI F. ZYCH	15449 7529 4626
Observateur FFSA	G.TEXIER	18160
Délégué à l'Organisateur technique	L. FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur de course délégué Véhicule 00		
Directeur d'Epreuves Spéciales	S. CACCAVELLI P. MARIANI	6471 4060

Commissaire Technique responsable	H. PINET	183288
Commissaire Technique Nouveau départ	JP. FORESTELLO	11620
Commissaires Techniques	V. ROUSTAND	122514
	C.GINIER	11855
	M.MACCOLINI	228892
	L. BORDERON	28482
	C.PALMER	233380
	M.GALEAZZI	249597
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO	138486
	M.VIDAL	179595
 Médecin chef	 C.LESPIAUCQ	 46467
Responsable Commissaires	V.GORGUILLO	
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable Geoloc	CHRONOLIVE (Sylvain)	
Responsable PC Temps	D. GUIBLAIN Brennus Informatique	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422

### ***1.3. VERIFICATIONS***

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

#### **REGLEMENTATION TECHNIQUE**

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA. Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.

La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

**Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.**

**Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, :

**3.1.10** Le nombre d'engagés est fixé à **20 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 tout confondu)

**3.1.11.** Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs. sont fixés à :

- **550€ + 50€ de Géolocalisation =600€**
- **1100 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

**3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique) ou PTN

### **3.3.P : ORDRE DE DEPART :**

**Conforme aux règles spécifiques VHC 2025.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURE ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1. DESCRIPTION**

Le 14<sup>me</sup> RALLYE NATIONAL DI BALAGNA VHC CPEA) représente un parcours de 374.250 Kms.

Il est divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comportant 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 107.380 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

#### **Vendredi 12 décembre 2025 :**

1ère étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms : 66.980 Kms**

ES 1 MONTEGROSSO 4.920 Kms

#### **Samedi 13 décembre 2025 :**

2ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms :166.580 Kms**

ES 2 et 3 : GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA 27.770 Kms X2 = 55.540 Kms

#### **Dimanche 14 décembre 2025**

3ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms :140.690 Kms**

ES 4 et 6 TESA / FELICETO 13.050 Kms X2 = 26.100 Kms

ES 5 et 7 CATERI / MONTEGROSSO 10.410 Kms X2 = 20.820 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est l'heure atomique aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

## **6.2. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

## **6.3. CARNET DE CONTROLE**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **6.4. CIRCULATION**

Conforme au règlement standard FFSA.

# **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

## **7.1. DÉPART**

**Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape le vendredi 12 décembre 2025.**

Régularité, VHC, Moderne 1er départ :19h00

**Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape sera le samedi 13 décembre 2025 dans l'ordre du classement de la 1<sup>ère</sup> étape.**

VHC, Moderne, Régularité 1er départ 7h00

**Le départ de la 3<sup>ème</sup> étape sera le dimanche 14 décembre 2025 dans l'ordre du classement de la 2<sup>ème</sup> étape**

Moderne, VHC, Régularité 1er départ 7h00

# **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

# **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025 FFSA

# **ARTICLE 10: PRIX ET COUPES**

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

## **10.1P. REMISE DES PRIX**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

# 12eme Rallye VHRS DI BALAGNA

Ce règlement particulier complète :

**Le règlement standard des rallyes FFSA 2025, le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2025 et les règles spécifiques des rallyes VHRS FFSA 2025**

## PROGRAMME - HORAIRES

### **PROGRAMME**

Voir règlement particulier du Rallye VHC :

Départ de la 1<sup>ère</sup> Étape à 19 heures

Vendredi 12 décembre 2025.

Les VHRS rouleront en dernier sauf le vendredi 13 décembre ou les régularités partiront devant

### **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

### **ADRESSES**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 12,13 et 14 décembre 2025 un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé :

### **12<sup>ème</sup> RALLYE VHRS DI BALAGNA**

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 708 en date du 07/10/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N°06N2025 en date du 01/09/2025

Ce rallye sera jumelé 28<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DI BALAGNA (CPEA) et empruntera le même parcours

### **COMITÉ D'ORGANISATION**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **1.1. OFFICIELS**

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012

Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
Secrétaire du collège	F. ZYCH	4626

Observateur FFSA	<u>G. TEXIER</u>	18160
Délégué à l'Organisateur technique	L. FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur d'Épreuves Spéciales	S. CACCAVELLI P.MARIANI	6471 4060
Commissaire Technique responsable	H. PINET	183288
Commissaire Technique Nouveau départ Commissaires Techniques	JP. FORESTELLO V. ROUSTAND C.GINIER M.MACCOLINI L. BORDERON C.PALMER M.GALEAZZI	11620 122514 11855 228892 28482 233380 249597
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO M.VIDAL	138486 179595
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	V.GORGUILLO	
Responsable Matériel Responsable Geoloc	F. GUICHARD CHRONOLIVE (Sylvain)	226552
Responsable PC Temps	D. GUIBLAIN Brennus Informatique	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	S. CASASOPRANA N. BONNET	213012 7422

## 1.2. ***ELIGIBILITÉ***

Le 12<sup>ème</sup> RALLYE VHRS DI BALAGNA compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes VHRS 2026.
- ◆ Le Championnat de la ligue corse du sport Automobile.
- ◆ Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

## 1.3. ***VERIFICATIONS***

Conforme au Règlement standard des Rallyes de Régularité Sportive.

### 1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exæquo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4 Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS le vendredi 12 décembre 2025.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf tarif

3.1.5P. Conforme au règlement particulier du Rallye VHC.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **20**.

3.1.11P. **DROITS D'ENGAGEMENT**

3.1.11. Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs.

sont fixés à :

• **500€ + 50€ de Géolocalisation = 550€**

• **800 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISÉES

#### Sont admises les voitures

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : construite jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.  
Un extincteur de 2 Kg minimum est obligatoire

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur et un triangle de signalisation avec 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Lors des zones de régularité, pour le concurrent ayant choisi les moyennes hautes, les arceaux de sécurité et les harnais sont conseillés.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

### 4.2. EQUIPEMENTS

4.2.2.. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

#### **4.2.3. EQUIPEMENT ELECTRONIQUE**

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin, ...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

#### **4.2.4. PHARES**

L'ajout de phares additionnels est autorisé et être strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture. Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Voir règlement particulier du Rallye de support

## **ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

### **6.2. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

## **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE**

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

### **7.1. DÉPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

### **7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- |                         |                 |                          |
|-------------------------|-----------------|--------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire »          |
| b) Chef de Poste        | Chasuble ORANGE | « Chef de Poste »        |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE  | « Relation Concurrents » |

**7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées**

### **7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)**

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### **7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE**

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité

#### **7.6. PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

### **ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

### **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Un classement général sera fait pour chaque moyenne avec ou sans instruments

Catégorie Régularité Historique Sportive

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne basse

Il sera établi un classement général VHRS toutes moyennes confondues à la fin du rallye.

Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, par la date de la 1ere mise en circulation (la plus ancienne désignera le vainqueur, et si u ex-æquo subsisteraient on prendra la plus petite cylindrée.

### **ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES**

Conforme au règlement standard FFSA.

# RALLYE VMRS DI BALAGNA

Ce règlement particulier complète :

**Le règlement standard des rallyes 2025, DUVHC 2025, DU VHRS 2025 et les règles spécifiques des rallyes Moderne de Régularité Sportive VMRS 2025**

## PROGRAMME - HORAIRES

### PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye VHC,

Les VMRS rouleront tout au long de l'épreuve comme les VHRS (suivant leur moyenne)

Départ du rallye

Vendredi 12 décembre 2025

## PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

### ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 12, 13 et 14 décembre 2024, un Rallye de Véhicules de Régularités Sportives dénommé :

### RALLYE VMRS DI BALAGNA

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 708 en date du 07/10/2025 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N°06N2025 en date du 01/09/2025

Ce rallye sera jumelé au 12<sup>ème</sup>RALLYE VHRS DI BALAGNA et empruntera le même parcours.

### COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

#### 1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
	F. ZYCH	4626

Observateur FFSA	<u>G. TEXIER</u>	18160
Délégué à l'Organisateur technique	L. FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur d'Épreuves Spéciales	S. CACCABELLI P. MARIANI	6471 4060
Commissaire Technique responsable	H. PINET	183288
Commissaire Technique Nouveau départ Commissaires Techniques	JP. FORESTELLO V. ROUSTAND C.GINIER L. BORDERON C.PALMER M.MACCOLINI M.GALEAZZI	11620 122514 11855 28482 233380 228892 249597
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO M.VIDAL	138486 179595
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	V.GORGUILLO	
Responsable Matériel Responsable Geoloc	F. GUICHARD CHRONOLIVE (Sylvain)	226552
Responsable PC Temps	D. GUIBLAIN Brennus Informatique	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	S. CASASOPRANA N. BONNET	213012 7422

### **1.3. VERIFICATIONS**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :**

- **permis de conduire,**
  - **certificat d'immatriculation de la voiture, (la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo)**
  - **attestation d'assurance,**
  - **vignette de contrôle technique,**
  - **licences en cours de validité ou Titre de Participation.**
- Pour toute demande de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

**En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.**

- 1.3.4** Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS, VMRS le vendredi 12 décembre à 17h30.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye Moderne :

- 3.1.5P. Idem au règlement particulier du Rallye VHC.
- 3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **10**.

3.1.11. Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs. sont fixés à :

- 500€ + 50€ de Géolocalisation = 550€
- 800 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

### 3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISÉES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, A PARTIR DU 01 JANVIER 1997.
- LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, A PARTIR DU 01 JANVIER 1997.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

### 4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture

### 4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye de support (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS.

### 7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS.

### 7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- |                         |                       |                          |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| d) Commissaire de route | Chasuble ORANGE       | « Commissaire »          |
| e) Chef de Poste        | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste »        |
| f) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE        | « Relation Concurrents » |

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

### 7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluie faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1 ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2 -ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### 7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### 7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

### 7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

## **ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général VMRS.

## **ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC